

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3 Rect.

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 5

À la première phrase, substituer au mot :

« versé »,

le mot :

« affecté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel